



Pour nous joindre, Téléphone : (+1) 514-576-9067, Courriel : contact@elfouladi.com

Maroc : Le Projet de loi des finances 2025 sous la loupe (Page 3)



Photo : DR

**À LIRE ÉGALEMENT
DANS CE NUMÉRO**

- * Projet de Loi de Finances 2025 : Regard d'experts..... (Page 4)
- * Adoption de la première partie du PLF-2025.....(Page 4)
- * Quand les marocains mangent dehors.....(Page 6)
- * FORESE : Un "Carrefour d'Innovation pour un Maroc Durable"(Page 7)

YouTube @MCE_NET

Visitez notre Chaîne YouTube

Maghreb Canada Express
صوت المغرب وكندا

Mensuel publié au Canada depuis 2003
Distribution à Montréal et Paris
ainsi que dans la ville de Jeddah

© Les Éditions Maghreb Canada

@MCE_NET

Plus d'infos : contact@elfouladi.com

MAROC

Le Projet de loi de finances 2025 sous la loupe



Par **Abdallah Annab** Expert-comptable CPA (*)

Le projet de la loi de finances 2025 (PLF2025) ne marque pas une rupture avec l'utilisation des dépenses publiques directes au détriment d'un programme gouvernemental d'aide financière offert par des dispositions fiscales.

L'analyse des différentes mesures du PLF2025 permet de constater que le gouvernement a opté pour des formes traditionnelles d'intervention budgétaire. Or on s'attendait à l'utilisation des mesures fiscales pour l'élaboration des politiques gouvernementales, et ce, afin d'ancrer les assises de l'État social; projet phare du royaume du Maroc.

À cet effet l'État marocain devrait se doter des moyens et des bases pour une activation de la protection sociale et le PLF2025 pourrait être un outil pour incarner cette volonté; pour choisir un mode de financement adéquat pour assurer la réalisation de ses obligations ainsi que pour concilier les différents objectifs financiers, économiques et sociaux. Je dirai que l'objectif est raté. Pourquoi?

L'impôt sur le revenu (IR) est-il équitable?

- Élargissement de la base du non im-

posable qui passe de 30.000 MAD (**)
à 40.000 MAD par année;

- Relèvement du montant annuel de la réduction de l'IR au titre des charges familiales de 360 MAD à 500 MAD par personne à charge pour un maximum de six personnes, soit 41 MAD par personne à charge.

Tranche de revenus proposés en DH	Taux
0 à 40 000	0%
40 001 à 60 000	10%
60 001 à 80 000	20%
80 001 à 100 000	30%
100 001 à 180 000	34%
Au-delà de 180 000	37%

Le projet ne tient pas compte de l'équité verticale pour reconnaître que les contribuables ont des besoins essentiels (seuil de subsistance) à couvrir avant de pouvoir être imposés. Qu'en est-il des personnes à charge avec des besoins particuliers, des personnes âgées? On ne voit nulle part l'élargissement de la définition de la personne à charge et le montant de 41 MAD pour les personnes à charge (enfant, mari) est dérisoire et semble être du « bricolage » pour venir en aide aux familles surtout avec le dé-laissement de l'école publique, l'augmentation des coûts de la vie etc...

Le plan Maroc Vert : Qu'en est-il?

Le plan est sur place depuis 2009 ; C'est un plan stratégique pour la souveraineté nationale. Cependant dans le cadre du PLF2025, la dépendance alimentaire du Maroc vis-à-vis l'extérieur s'accroît ; ce qui montrerait clairement l'échec du plan .

En effet, au lieu de mettre en place des mesures fiscales pour encourager le secteur de l'élevage bovin, mettre en place des subventions fiscales, des subven-

tions pour la recherche et développement, l'amortissement accéléré sur les équipements, le gouvernement a tablé plutôt sur l'exonération du droit d'importation pour l'année 2025 (voir la liste des exonérations ci-dessous). Ceci sans oublier que le secteur agricole est toujours exempté pour les entreprises agricoles qui réalisent un chiffre d'affaires de moins de

5.000.000 MAD, alors qu'il présente une grande part du tissu économique du Maroc. Il s'agit en fait d'une agriculture destinée à l'export au détriment de l'agriculture vivrière pour assurer la souveraineté alimentaire, qui épuise les nappes phréatiques chaque année et qui crée une situation difficile à rattraper poussant le Maroc à faire des choix diffi-

À Suivre : Page 3



VENIR AU CANADA
services et conseils en Immigration

Recruteur International (Etudiants Etrangers)
Permis d'Etudes et Prolongation
Permis de Travail et Prolongation
Parrainage des Epoux, Conjoints des faits
Visa Visiteurs (Touristes, Parents ...)
Citoyenneté et Carte de Résident Permanent
Lettre d'invitation

www.veniraucanada.net

Cabinet de Consultants Réglementés en Immigration Canadienne CRIC R 514104
Membre de Registre Québécois
Des Consultants en Immigration: 11708
Commissaire à l'assementation pour le Québec et extérieur Québec N 213745

Driss NADIR
Consultant Réglementé En Immigration Canadienne (CRIC)

+1 514-660-8027
+1 514-660-3800

www.veniraucanada.net
info@veniraucanada.net

645, Boulevard Décarie, Bureau 05, Saint-Laurent, Québec, H4L 3L3.





Au Service de nos Communautés depuis 2003

Un Grand Merci à vous tous pour votre soutien et vos encouragements !

Maghreb Canada Express
صوت المغرب وكندا

Mensuel publié au Canada depuis 2003
Distribution à Montréal et Région
ainsi que dans la ville de Sherbrooke

© Les Éditions Maghreb Canada 





MAROC

Le Projet de loi des finances 2025 sous la loupe (suite de la page 2)

ciles.

Liste des exonérations :

– les animaux vivants des espèces bovines, ovines, caprines et camélidés, dans la limite d'un contingent fixé, « respectivement, à cent cinquante mille (150.000) têtes, sept cent mille (700.000) têtes, vingt mille (20.000) têtes et « quinze mille (15.000) têtes ;

– les vèles reproductrices et les génisses, dans la limite « d'un contingent de vingt mille (20.000) têtes pour chaque catégorie ;

– les viandes des animaux des espèces bovines, ovines et caprines, fraîches, réfrigérées ou congelées, dans la « limite d'un contingent de quarante mille (40.000) tonnes ;

– le riz cargo importé par les industriels du secteur, dans la limite d'un contingent de cinquante-cinq mille (55.000) tonnes ;

– les huiles d'olive de qualité vierge et extra vierge, dans la limite d'un contingent de vingt mille (20.000) « tonnes.

Utilisation de la carte de crédit et générations futures

Le déficit s'établit à 58,2 milliards de dirhams en 2025 pour se situer à 3,5% du PIB.

Le Maroc est engagé dans la réalisation de grands chantiers tels que la protection sociale, la santé, l'aide directe au logement. Quand est-ce que le gouvernement se penche-t-il sur la réduction du déficit afin de ne pas hypothéquer l'avenir des générations futures et cesser d'utiliser la carte de crédit? Aucune stratégie pour y parvenir !

Y'a -il des dispositions pour lutter contre la concurrence déloyale, intégrer le secteur informel? Aucunement afin d'élargir l'assiette fiscale et assurer l'équité fiscale. Pour renflouer les caisses de l'État le PLF 2025 prévoit la

création de nouvelles retenues à la source :

- ♦ Gains des jeux de hasard;
- ♦ Expropriation pour « cause d'utilité publique ou par voie de fait ou en cas de tout « transfert de la propriété en exécution d'une décision judiciaire » ayant force de chose jugée.

Équité territoriale et place prépondérante des municipalités

Les municipalités assument un rôle crucial dans le développement économique et social et elles souffrent des problèmes de financement et la grosse part des recettes des collectivités territoriales viennent de la TVA. Dans le PLF 2025 le montant versé augmente de 1% et passe de 30 à 31% mais ce serait insuffisant pour pouvoir permettre aux collectivités d'améliorer leur offre de service à la population et aucune disposition pour assurer l'équité territoriale tel que la péréquation entre les collectivités.

Médecins : laissés à leur compte

Le Maroc compte un médecin par 1312 habitants et le PLF 2025 ne prévoit aucune mesure afin de bonifier l'offre salariale des médecins. Leur rémunération est devenue caduque; ce qui explique leur exode massif. Il devrait y avoir une réflexion sur la création d'un nouveau cadre hors de la fonction publique tel que la création d'une agence de santé publique pour mettre en place une nouvelle structure de gouvernance, améliorer les conditions de travail avec un système de rémunération décent et par corolaire assurer la couverture territoriale avec la signature d'un engagement de servir dans le secteur public vu la contribution collective de tous les payeurs de taxes pour les former; au lieu de limiter le nombre d'années du cursus de formation pour niveler par le bas.

Tapis rouge pour la FIFA

Le Maroc vise à dérouler le tapis à une organisation riche en adoptant une série d'exemptions afin d'offrir un cadre fiscal favorable à la FIFA, et ce, semble-t-il pour faire rayonner le Maroc et avoir plus de visibilité à l'étranger. Mais où est l'égalité devant l'impôt pour tous? Pourquoi ne pas limiter l'exemption aux salariés de la FIFA en ce qui concerne l'impôt sur le revenu comme c'est le cas en France?

Les représentations de la « Fédération Internationale de Football Association » au Maroc, créées conformément « à la législation et la réglementation en vigueur, au titre de « l'ensemble de leurs activités ou opérations bénéficient des:

- ♦ Exonérations permanentes en matière d'impôt « retenu à la source »;
- ♦ Exonérations de l'impôt sur les sociétés retenu à la « source : les produits des actions, parts sociales et revenus » assimilés ;
- ♦ Exonération de l'impôt sur les produits provenant des bénéfices des représentations de la FIFA;
- ♦ Exonération de la taxe sur la valeur ajoutée à l'importation..

(*) Au sujet de l'auteur :

Après avoir obtenu sa licence en sciences économiques à l'université Hassan II de Casablanca, Abdallah Annab a débuté sa carrière comme cadre comptable au Maroc. À partir de 2002, il s'est installé au Canada, s'est spécialisé dans le domaine de la fiscalité et a obtenu un diplôme de deuxième cycle "Maîtrise en fiscalité à l'Université de Sherbrooke". Par la suite il a décroché le titre de Comptable Professionnel Agréé du Canada "CPA". Depuis 2014, il occupe le poste de gestionnaire à "Revenu Québec" et son domaine d'expertise est la fiscalité, les politiques fiscales et les finances publiques.

(**) MAD ou DH = Dirham Marocain

© Une production

**LES ÉDITIONS
MAGHREB CANADA**

"D'un Continent à l'autre"

1485, rue des Roses
Sherbrooke (Qc) J1E 4J2
Canada.

ISSN 1708-8674

DÉPÔT LÉGAL: 2550843

**Directeur de Publication
et Rédacteur en Chef**

**Abderrahman EL FOULADI
INFORMATION / PUBLICITÉ**

Tél : 514-576-9067

Courriel : contact@elfouladi.com

CHRONIQUEURS

*Mustapha Bouhaddar, Écrivain
(France)*

*Abderrazaq Mihamou
(Maroc)*

*Pr. Moha Ennaji
(Maroc)*

*Ahcene Tahraoui, Journaliste,
(Canada)*

IMPRESSION

*Hebdo Litho, Saint-Léonard
(Montréal, Québec)*

**MAGHREB CANADA
EXPRESS (MCE)** est un mensuel édité et distribué au Canada depuis le 1^{er} Juillet 2003. Les éditions papier et (ou) numérique sont offertes gratuitement. Si le journal est imprimé, il est distribué dans les commerces ainsi que dans les lieux publics à Montréal, Brossard, Laval et dans la ville de Sherbrooke, et ce, depuis sa création.



Au Service de nos Communautés depuis 2003

Un Grand Merci à vous tous pour votre soutien et vos encouragements !

Maghreb Canada Express
صوت المغرب وكندا

Mensuel publié au Canada depuis 2003
Distribution à Montréal et Région
ainsi que dans la ville de Sherbrooke

© Les Éditions Maghreb Canada



FORUM ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Projet de Loi de Finances 2025 : Regard d'experts

Fidèle à son engagement à enrichir le débat public par des analyses pertinentes et des propositions constructives, le Forum Économique Social et Environnemental (FORESE) a organisé, le 22 novembre dernier, à partir de Casablanca (Maroc), un webinaire consacré à l'analyse approfondie du Projet de Loi de Finances 2025.

Cette rencontre virtuelle, s'inscrivant dans une démarche proactive de contribution au dialogue national sur les politiques publiques, a réuni un panel d'experts de premier plan en matière de finances publiques.

Ont participé à cette réflexion collective MM :

- ANNAB Abdallah : Expert-comptable CPA (Canada);
- El Mehdi FAKIR : Expert-comptable (Maroc);
- Hassan BAYANE : Expert-comptable- CPA (Canada);
- Mohammed Reda NAAM : Fiscaliste (Maroc).

La modération fut assurée par M. Aziz Saidi (journaliste).

En ouverture des travaux, les participants ont dressé un état des lieux du contexte international, marqué par de multiples défis : instabilité géopolitique persistante, pressions inflationnistes croissantes, volatilité des cours des matières premières et intensification des aléas climatiques.

Face à cette conjoncture complexe, l'exercice des projections économiques se heurte à plusieurs obstacles majeurs: D'une part, l'établissement d'hypothèses fiables concernant l'inflation et l'évolution des prix du gaz sur les marchés internationaux s'avère particulièrement délicat. D'autre part, la forte dépendance de l'économie nationale au secteur primaire, lui-même tributaire de la pluviométrie, introduit une variable aléatoire significative dans les projections de croissance. Cette particularité structurelle, où la contribution du secteur primaire s'avère déterminante dans la trajectoire économique du pays, complexifie davantage l'exercice de prévision.

L'analyse des quatre axes structurants du PLF 2025 soulève plusieurs observations critiques :

Le renforcement de l'État social : le chantier de généralisation de la protection sociale, bien qu'ambitieux et socialement nécessaire, soulève des interrogations quant à sa soutenabilité financière. Avec un coût annuel de 51 milliards de dirhams (Ministère de l'économie et des finances, 2020), ce projet exerce une pression considérable sur les ressources budgétaires de l'État, nécessitant la mobilisation de fonds additionnels substantiels.

La dynamisation de l'investissement : l'enjeu central réside dans la capacité des projets envisagés à générer une croissance économique suffisamment robuste pour assurer le financement pérenne des programmes sociaux. La question de l'efficacité et du retour sur investissement se pose avec acuité.

La promotion de l'emploi : fait face à un défi majeur, illustré par des taux de chômage qui atteignent des niveaux historiquement élevés (13,6% selon le HCP durant le troisième trimestre 2024), questionnant l'efficacité des politiques d'insertion professionnelle actuelles.

La préservation des équilibres macroéconomiques : demeure problématique, notamment en raison d'un déficit budgétaire structurel (4,4% selon les chiffres du ministère de l'économie et des finances) dont la résorption repose principalement sur le recours à l'endettement extérieur, soulevant des questions sur la soutenabilité à long terme des finances publiques.

Les discussions ont permis de dégager plusieurs recommandations stratégiques pour renforcer la politique fiscale et budgétaire :

1. Élargissement de l'assiette fiscale et modernisation

- ♦ Mise en place d'une stratégie intégrée d'inclusion du secteur informel dans l'économie organisée (Encourager le système d'auto-déclaration fiscale);
- ♦ Accélération de la transformation numérique pour optimiser la collecte fiscale et améliorer la relation avec les contribuables (Confiance et traçabilité);
- ♦ Renforcement des dispositifs de lutte contre l'évasion et la fraude fiscale via un système d'échange de renseignements en temps réel.

2. Réformes structurelles

- ♦ Révision prioritaire de la loi organique N° 130-13 (La LOF) relative aux finances publiques pour renforcer la transparence et la reddition des comptes;
- ♦ Reprise du débat sur la réforme fiscale globale, notamment concernant les mécanismes de contrôle;
- ♦ Instauration d'un système de péréquation financière entre les régions pour réduire les disparités territoriales dans le cadre de la régionalisation avancée.

3. Innovations fiscales et financières

- ♦ Diversification des sources de recettes fiscales à travers l'identification de nouveaux gisements fiscaux;

- ♦ Introduction progressive d'un impôt sur la fortune avec un barème progressif;

- ♦ Développement des incitations fiscales en faveur de la transition écologique, notamment pour les véhicules hybrides et électriques, avec une exonération de la vignette et une prime à l'achat plafonnée à 50.000 MAD.

4. Gestion de la dette et fiscalité spécifique

- ♦ Privilégier l'endettement interne en monnaie locale pour réduire l'exposition aux risques de change;
- ♦ Réévaluation des exonérations accordées aux sociétés représentant la FIFA au Maroc, avec une proposition de limitation temporelle jusqu'à 2030.

Un point de divergence a émergé concernant la contribution libératoire : certains participants préconisent sa

prorogation pour six mois en 2025 afin de renforcer les recettes de l'État, tandis que d'autres s'y opposent, considérant qu'elle contrevient au principe d'équité fiscale.

En conclusion, ce webinaire a souligné l'importance d'une approche holistique de la réforme fiscale, conjuguant modernisation des outils de collecte, équité fiscale, innovation dans les mécanismes de financement et la prise en charge des recommandations des assises nationales sur la fiscalité tenues à Skhirate. La mise en œuvre de ces recommandations nécessitera un engagement fort des pouvoirs publics et une coordination étroite entre les différentes parties prenantes (Parties politiques, députés, syndicats, associations professionnelles, experts....) pour garantir leur efficacité et leur acceptabilité sociale.

Source : FORESE (Communiqué)

Chambre des conseillers Adoption à la majorité de la première partie du PLF-2025



La Commission des finances, de la planification et du développement économique à la Chambre des Conseillers a adopté à la majorité la première partie du projet de loi de finances (PLF) au titre de l'exercice financier 2025.

Au cours d'une réunion, le soir du 2 décembre 2024, la première partie du projet de loi a été approuvée par 12 voix pour, 2 contre et une abstention.

Le gouvernement a accepté 63 amendements sur 231 proposés pour la première partie du PLF, dont 27 amendements douaniers et 117 fiscaux.

Le gouvernement a approuvé l'amendement présenté par le groupe de la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) relatif à l'annulation de la réduction des droits de douane sur le miel de

table dans des contenants inférieur ou égal à 20 kg.

En ce qui concerne la révision des droits d'importation appliqués à certains produits pharmaceutiques, le ministre délégué auprès de la ministre de l'Économie et des Finances, chargé du Budget, Fouzi Lekjaa, a affirmé que le gouvernement est engagé à poursuivre la révision de ces droits à travers un comité qui travaille en concertation avec le ministère de et de la Protection sociale.

Le gouvernement a également validé un amendement visant à exonérer des pensions de retraites de l'impôt sur le revenu. Cette nouvelle mesure se fera en deux tranches. La première sera appliquée dès janvier 2025 avec une déduction de l'impôt 50%. Puis, en 2026, l'exonération devra être totale.

L'Exécutif a également accepté un amendement relatif à la taxation à 30% d'impôt sur le revenu généré par les gains de jeux de hasard.

A rappeler que la Chambre des Conseillers tiendra mercredi et jeudi des séances plénières, consacrées à l'examen et au vote du Projet de Loi de Finances (PLF) n°60.24 au titre de l'exercice budgétaire 2025.

A STAR ALLIANCE MEMBER 

LA PLUS BELLE PARTIE DE VOTRE VOYAGE FAITES ESCALE À ISTANBUL



SÉJOUR À L'HÔTEL GRATUIT ET FACILITÉS DE VISA

2 nuits pour la classe économie
3 nuits pour la classe affaires

VOUS POUVEZ PROLONGER VOTRE SÉJOUR AVEC DES PRIX SPÉCIAUX



TURKISH AIRLINES

Offre soumise à conditions. Pour en savoir plus, consultez turkishairlines.com

SOCIÉTÉ

Quand les marocains mangent dehors



Par Abderrafie Hamdi

A lors que Madame Leila Benali, ministre de la Transition énergétique, présentait à la COP29 en Azerbaïdjan les efforts du Maroc en matière de transition énergétique, notamment l'objectif ambitieux de produire 52 % de ses besoins en électricité à partir de sources renouvelables d'ici 2030, et qu'////////// Madame Amal Falah, ministre de la Transition numérique, s'enfermait dans son bureau pour revoir la stratégie nationale de transition numérique 2030, livrée clé en main lors de sa nomination, un autre type de transition, bien moins médiatisé, était abordé par le ministre de l'Intérieur, Abdelouafi Laftit.

Dans une réponse à une question écrite au Parlement, le ministre de l'Intérieur expliquait un phénomène qui, bien qu'ignoré des universités et des laboratoires de sciences sociales, transforment profondément la société marocaine : l'essor fulgurant de la consommation de repas hors domicile. Restaurants, cafés, snacks, pâtisseries, et grillades deviennent les nouvelles tables des Marocains, hommes et femmes, jeunes et moins jeunes, urbains et ruraux.

Face à cette mutation accélérée des habitudes alimentaires, le ministère de l'Intérieur a décidé de réagir, même tardivement, en consacrant 10,4 milliards de dirhams à la création de 130 « bureaux d'hygiène », chargés de la prévention, de la surveillance sanitaire et de la protection des consommateurs. Ces bureaux, placés sous la responsabilité des collectivités locales en vertu du dahir de 1976 abrogée par la loi organi-

que 113-14 (notamment l'article 83), doivent s'adapter à cette révolution culinaire silencieuse.

Une transformation des mentalités Personnellement, je me demande pourquoi, les Marocains étaient si réticents à l'idée de manger à l'extérieur, d'acheter un repas tout prêt pour le consommer chez soi ou, pire encore, recevoir des invités dans un restaurant était perçu comme une honte, voire un tabou social.

Cette aversion trouve peut-être ses racines dans un célèbre hadith rapporté par Tabarani : « *Manger au marché est une bassesse* ». Bien que ce hadith soit considéré comme faible par les spécialistes, il a sûrement imprégné des mentalités.

Pourtant, l'histoire montre que dans des villes comme Damas ou Le Caire au Moyen Âge, les cuisines privées étaient rares, et les habitants s'appuyaient sur des cuisines publiques.

Au Maroc, le rejet de la consommation hors domicile était-il réellement lié à la nourriture elle-même, ou bien aux lieux – restaurants, cafés, hôtels – perçus comme des espaces de promiscuité et d'ouverture ? Ou encore, était-ce le reflet d'une société majoritairement rurale où les moyens des habitants des villes restaient limités ? -

Des mutations à étudier Les causes de cette transformation rapide sont nombreuses et bien connues. Cependant, ce qui mérite une analyse approfondie, c'est la vitesse de ce changement et ses dimensions culturelles et symboliques. Nous sommes passés d'un temps où manger au restaurant était honteux ou interdit pour certains à une époque où cela est devenu une nécessité, voire une fierté. Le restaurant est désormais un lieu de socialisation et même de préservation des moments familiaux intimes.

Une étude menée par des chercheurs de l'université Jean-Jaurès à Toulouse sur les habitudes alimentaires des Marocains, aussi bien dans les zones urbaines comme Casablanca que dans les régions rurales du Souss, a tenté de comprendre cette évolution. Mais le sujet reste largement inexploré, notamment sur la manière dont nous consommons aujourd'hui des plats traditionnels comme le couscous ou la tangia dans les restaurants, tout en intégrant des mets internationaux tels que le bocadillo espagnol, le tacos français, le hot

-dog américain ou encore la pizza italienne dans nos cuisines. -

Des enjeux pour demain Quant aux « bureaux d'hygiène », leur généralisation à l'ensemble des collectivités territoriales s'impose, accompagnée d'une révision de leur cadre juridique et organisationnel. Le rapport 2022 de la Cour des comptes à ce sujet contient des recommandations qui méritent une attention particulière.

En attendant, l'Organisation mondiale du tourisme a récemment publié un

guide sur le développement du « *tourisme gastronomique* », constatant sa croissance rapide à l'échelle mondiale. En France, selon la journaliste Christelle Métal de France 2, dix milliards de repas ont été consommés hors domicile en une seule année. Peut-être est-il temps que nous regardions de plus près ce phénomène qui, au-delà de l'assiette, raconte une histoire de transformation sociale et culturelle.



Au Service de nos Communautés depuis 2003

Un Grand Merci à vous tous pour votre soutien et vos encouragements !

Maghreb Canada Express
صوت المغرب وكندا

Mensuel publié au Canada depuis 2003
Distribution à Montréal et Région
ainsi que dans la ville de Sherbrooke

© Les Éditions Maghreb Canada



FORUM ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL « FORESE »

Un "Carrefour d'Innovation pour un Maroc Durable"



Par El Mostafa Abkari, Président du FORESE (1)

Le Forum Économique Social et Environnemental (FORESE) se positionne comme un catalyseur de changement au cœur du développement durable du Maroc. Notre plateforme unique fusionne expertise, créativité et action pour relever les défis contemporains de notre société.

Qui sommes-nous ?

Un think-tank agile et inclusif, ancré dans les réalités marocaines et ouvert sur le monde. Le FORESE rassemble des esprits brillants et engagés de tous horizons : universitaires, entrepreneurs, décideurs politiques, militants associatifs et citoyens visionnaires.

Notre mission

Nous œuvrons à l'émergence d'un Maroc prospère, équitable et écologiquement responsable. Notre approche holistique vise à :

1. Décrypter les enjeux complexes de notre époque
2. Concevoir des solutions innovantes et adaptées au contexte marocain
3. Mobiliser les acteurs clés pour une mise en œuvre efficace

Nos axes d'intervention

- ♦ Économie durable : Promouvoir une croissance inclusive et génératrice d'emplois décents
- ♦ Justice sociale : Lutter contre les inégalités et favoriser l'accès universel à l'éducation et à la santé

- ♦ Transition écologique : Développer des stratégies pour un Maroc résilient face au changement climatique

- ♦ Gouvernance participative : Renforcer l'engagement citoyen et la démocratie locale

Nos modes d'action

- ♦ Organisation de débats publics et colloques de haut niveau
- ♦ Publication d'études et de rapports d'experts
- ♦ Incubation de projets innovants à impact social et environnemental
- ♦ Formations et accompagnement des porteurs de projets, en particulier les jeunes et les femmes
- ♦ Collaboration avec les institutions nationales et internationales

Le FORESE en bref

- ♦ Un espace de dialogue ouvert et constructif
- ♦ Un laboratoire d'idées audacieuses
- ♦ Un incubateur de projets transformateurs
- ♦ Un réseau d'influence au service du développement durable

Rejoignez le FORESE et participez à la construction d'un Maroc innovant, solidaire et durable. Ensemble, transformons les défis en opportunités pour un avenir meilleur.

Notre engagement

Penser globalement, agir localement, pour un impact durable à l'échelle mondiale.

(1) Au sujet d'EL Mostafa ABKARI

Président du forum Economique, Social et Environnemental, El Mostafa Abkari s'attache à contribuer activement aux réflexions et aux actions qui peuvent faire progresser notre société.

Après des études de troisième cycle en gestion des entreprises à l'université Hassan II commémorées par deux CES en techniques des assurances, il a entamé un début de carrière dans le secteur des assurances et de la banque.

Ayant obtenu un « MBA recherche » de l'école des sciences de la gestion affiliée à l'université du Québec à Montréal, il est actuellement, Cadre dans un établissement de crédit à Casablanca.

Par ailleurs :

- Il a assuré la fonction de Coordonnateur du comité de contrôle financier et membre du conseil national du parti socialiste unifié;
- Il est membre du comité directeur du Centre d'Études et de Recherches Mohamed Bensaid Ait Idder;
- Il a enseigné dans plusieurs établissements d'études supérieures.



Au Service de nos Communautés depuis 2003

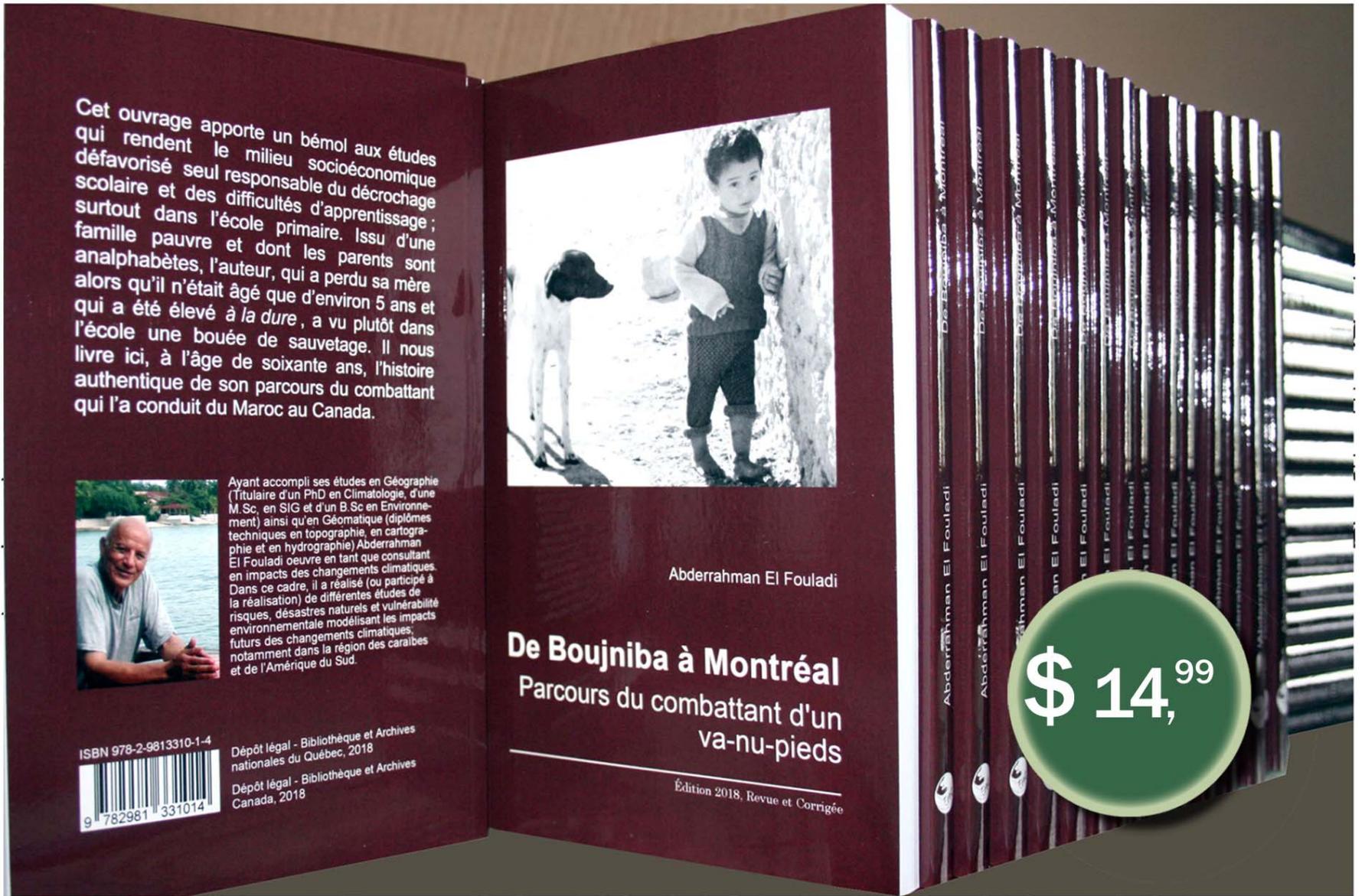
Un Grand Merci à vous tous pour votre soutien et vos encouragements !

Maghreb Canada Express
صوت المغرب وكندا

Mensuel publié au Canada depuis 2003
Distribution à Montréal et Région
ainsi que dans la ville de Sherbrooke

© Les Éditions Maghreb Canada 





De Boujniba à Montréal

"Un bras de fer entre un enfant et son destin"

Commandez votre copie dédiée

Tél. 514-576-9067

courriel : contact@elfouladi.com

Paiement : Virement interac ou chèque

Livraison gratuite au Canada

